

**Accompagnement dans le cadre d'une familiarisation avec le service  
de transport à la demande**

**Justificatif**

Conformément au règlement d'utilisation du service DINAMO! Access adopté par délibérations n°DB-2024-033 du Bureau Communautaire de Dinan Agglomération le 18 mars 2024 et n°CA-2024-025 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 25 mars 2024, il est prévu qu'un référent d'une association ou d'un organisme accompagnant les personnes en situation de handicap puisse aider un usager à se familiariser avec ce service de transport à la demande.

L'accompagnant se verra alors accorder la gratuité pour réaliser le trajet nécessaire à la familiarisation du service pour l'utilisateur.

A titre d'exemple, sont considérés comme organismes et associations (liste non exhaustive) : APF, ADAPEI, CCAS, MDD, etc.

Dans ce cadre, il est demandé à l'association de remplir ce présent document et de le présenter au personnel de conduite lors de la prise en charge de l'utilisateur.

Ce justificatif est valable uniquement pour un trajet.

Nom et Prénom du représentant : .....

Fonction : .....

Organisme représenté : .....

Coordonnées de l'organisme : .....

Date du trajet : .....

Personne accompagnée : .....

A .....

Le .....

Signature du référent et cachet de l'organisme

## **Politique de protection des données à caractère personnel**

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel réalisé par le service Mobilités de Dinan Agglomération et la CAT Transdev dans le cadre de la gestion des accompagnants des usagers du service DINAMO! Access', service de transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite sur le territoire. Ce traitement est nécessaire aux fins de l'exécution d'une mission de service public par Dinan Agglomération.

Les destinataires des données sont: le service Mobilités de Dinan Agglomération et l'entreprise CAT Transdev. Dinan Agglomération pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Les données seront conservées 1 an. A l'issue de cette durée de conservation, les données feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), vous disposez d'un droit d'accès, d'effacement et de rectification des informations vous concernant, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cédex 07.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante: [cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr).